



**Département**  
Orne  
**Arrondissement**  
Alençon

## Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 SEPTEMBRE 2021

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 31 août 2021</i>	L'an deux mil vingt et un, le sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine sous la présidence de Monsieur Bernard MOREAU, Maire
--	--

### **Etaient présents (23) :**

BAYER Charly	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DEROUEZ Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	

**Absents (4) :** BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - GERARD Didier - MUGICA Maryse

**Pouvoirs (1) :** CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie

**Monsieur Charly BAYER, arrivé en cours de séance à 20 heures 30, a pris part aux délibérations à partir du point n° 3 de l'ordre du jour.**

Monsieur Daniel POUSSIER a été désigné secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Indemnité de gardiennage des églises**
- 2 - Demande rétrocession d'une concession dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges**
- 3 - Décision modificative n° 1 au budget principal**
- 4 - Rénovation du garage d'un logement communal de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé**
- 5 - Vente de linteaux**
- 6 - Passage d'une canalisation de méthanisation sur le territoire communal**
- 7 - Honorariat des anciens maires**

<b>2021081</b>	<b>Indemnité de gardiennage des églises</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est fixé pour 2021 à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire rappelle les indemnités allouées par les communes déléguées :

La Baroche sous Lucé	: 119,55 € au Père ROC
Beulandais	: 119,55 € au Père ROC
Loré	: 300,00 € à Mme Marcelle GERARD
Lucé	: 119,55 € au Père NKONGOLO
Saint Denis de Villeneuve	: 119,55 € au Père ROC
Sept Forges	: 119,55 € au Père ROC
Juvigny sous Andaine	: 420,00 € à Mme Mireille PROVOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », considérant le manque de présence de certains prêtres dans les communes, décide d'attribuer les indemnités suivantes à compter de ce jour :

La Baroche sous Lucé	: 120,00 € à Madame Suzanne VIVIER
Beulandais	: 120,00 € à Madame Pierrette DENIS
Loré	: 120,00 € à Mme Marcelle GERARD
Lucé	: 120,00 € au Père NKONGOLO
Saint Denis de Villeneuve	: 120,00 € à Madame Denise PETRON
Sept Forges	: 120,00 € à Madame Suzanne TABURET
Juvigny sous Andaine	: 420,00 € à Mme Mireille PROVOT

<b>2021082</b>	<b>Demande rétrocession d'une concession dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges</b>
----------------	--

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 portant règlement intérieur des cimetières communaux et des sites cinéraires,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Pierre COURTOIS et Madame Eliane COURTOIS, habitant 15 route de Céaucé, Sept Forges, JUVIGNY VAL D'ANDAINE (Orne) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 469-235 en date du 3 mai 2018  
Concession temporaire (de 30 ans)  
Au montant réglé de 70,00 euros

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Pierre COURTOIS et Madame Eliane COURTOIS, acquéreurs d'une concession trentenaire dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges le 3 mai 2015, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Pierre COURTOIS et Madame Eliane COURTOIS déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 62,91 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », adopte la proposition du Maire et autorise celui-ci à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- la concession funéraire située dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges (Carré E - rang n° 6 - tombe n° 1) est rétrocédée à la commune au prix de 62,91 €.
- cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 6718 du budget principal.

<b>2021083</b>	<b>Décision modificative n° 1 au budget principal</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif du budget principal afin de régulariser les dépenses liées aux travaux et à l'acquisition de mobilier de la nouvelle mairie.

Le Conseil municipal,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021034 en date du 14 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » :

- adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2021 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau ci-dessous,
- donne délégation à Monsieur le Maire ou à défaut au 1<sup>er</sup> Adjoint à l'effet de notifier la présente décision au Préfet et au comptable public.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chap. 9001 Aménagement d'une mairie</b>		<b>Chap. 021 – Virement de la sect° de fonc.</b>	
Art. 2313/999 – Construction	15 000,00	Art. 021/999 – Virement de la section de fonctionnement	25 000,00
Art. 2184/999 – Mobilier	10 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chap. 023 – Virement à la sect° d'invest.</b>			
Art. 023/999 – Virement à la section d'investissement	25 000,00		
<b>Chap. 011 – Charges à caractère général</b>			
Art. 6188/999 – Autres frais divers	-25 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		

<b>2021084</b>	<b>Rénovation du garage d'un logement communal de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé</b>
----------------	---

Monsieur le fait part au conseil municipal des travaux de rénovation de la façade et du pignon (démolition, reconstruction) du garage d'un logement communal de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé. Le coût de ces travaux est estimé à 5 511,03 € HT (6 062,13 € TTC) par l'entreprise de maçonnerie Thierry MORIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » :

- accepte d'effectuer la rénovation nécessaire de la façade et du pignon du garage désigné ci-dessus,
- accepte de retenir l'entreprise Thierry MORIN pour 5 511,03 € HT (6 062,13 € TTC),
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Maire délégué de La Baroche sous Lucé pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

<b>2021085</b>	<b>Vente de linteaux</b>
----------------	--------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune déléguée de Juvigny sous Andaine a vendu des linteaux en granit à :  
Monsieur FORTIN Jean-Pierre demeurant La Guyardière - Loré - 61140 Juvigny Val d'Andaine pour 120,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », prend acte de cette décision et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables pour encaisser le produit de cette vente.

<b>2021086</b>	<b>Passage d'une canalisation de méthanisation sur le territoire communal</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAS METH@DOMF a pour objet de réaliser et d'exploiter une unité de méthanisation collective afin de produire du biogaz, qui après épuration sera injecté dans le réseau de gaz naturel, et de générer des matières fertilisantes valorisables en agriculture

L'unité de méthanisation sera implantée en zone agricole, sur la commune de Saint-Mars-d'Egrenne, au lieudit « La Lande d'Egrenne Sud » à proximité de la route départementale 976 reliant le bourg de Saint-Mars-d'Egrenne à Domfront-en-Poiraie.

87 % du biogaz produit sera valorisé par injection dans le réseau de distribution. Une canalisation sera pour cela installée entre Saint-Mars-d'Egrenne et Bagnoles de l'Orne Normandie.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord de principe sur le passage de cette canalisation de gaz sur le territoire communal, plus précisément sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine.

GRDF réalisera les travaux et sollicitera un accord définitif ultérieurement.  
Il est précisé que la commune ne portera aucun frais sur ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour », 2 « contre » et 1 abstention, :

- décide de donner à la SAS METH@DOMF un accord de principe pour le passage d'une canalisation de gaz sur le territoire communal selon de tracé présenté,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

<b>2021087</b>	<b>Honorariat des anciens maires</b>
----------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès de Madame la Préfète de l'Orne une demande tendant à ce que l'honorariat soit conféré à Messieurs Henri BONNEL, Jean-Marie DUMESNIL et Jean-Paul LEROUX, conformément à l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercés des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 24 voix « pour » de demander à Madame la Préfète de conférer l'honorariat à Messieurs Henri BONNEL, Jean-Marie DUMESNIL et Jean-Paul LEROUX.

	<b>Questions diverses</b>
--	---------------------------

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté préfectoral du 30 août 2021 fixe les nouveaux bureaux de vote des communes du canton. La commune comporte désormais 3 bureaux de vote :

**Bureau n° 1** pour les électeurs des communes déléguées de Juvigny sous Andaine et Beaulandais

Lieu de vote : Mairie, 13 Place Saint Michel – Juvigny sous Andaine

**Bureau n° 2** pour les électeurs des communes déléguées de La Baroche sous Lucé et Lucé

Lieu de vote : Mairie, rue de la Vannerie – La Baroche sous Lucé

**Bureau n° 3** pour les électeurs des communes déléguées de Sept Forges, Loré et Saint Denis de Villeneuve

Lieu de vote : Mairie, 1 rue de l'Eglise – Sept Forges

➤ Monsieur Bertrand DABOUX fait part de son sentiment concernant l'organisation du service des espaces verts. En effet, il considère que le nombre d'agents (qui font remarquablement bien leur travail) devrait être supérieur, car les pelouses ne sont pas tondues régulièrement, les haies du cimetière ne sont pas taillées et les fleurs fanées des rosiers ne sont pas coupées dans la commune déléguée de La Baroche sous Lucé.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur DABOUX que les conditions climatiques de cet été non pas permis aux agents de faire face à la pousse de l'herbe et des végétaux en général. De plus, il conviendra de prévoir dès le prochain budget primitif l'acquisition de matériels de tonte plus performants et d'un véhicule supplémentaire avec benne qui permettront aux agents de gagner du temps. Monsieur Loïc GAUTIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, est chargé de dresser l'inventaire du matériel nécessaire.

**Numéro d'ordre des délibérations**

---

<b>Date</b>	<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
07/09/2021	2021081	Indemnité de gardiennage des églises	59
07/09/2021	2021082	Demande rétrocession d'une concession dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges	59
07/09/2021	2021083	Décision modificative n° 1 au budget principal	60
07/09/2021	2021084	Rénovation du garage d'un logement communal de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé	61
07/09/2021	2021085	Vente de linteaux	61
07/09/2021	2021086	Passage d'une canalisation de méthanisation sur le territoire communal	61
07/09/2021	2021087	Honorariat des anciens maires	62